



La lettre du dirigeant

édito PAR MAGALI GODIN

“ Chers, chères dirigeant(e)s ”

La lettre du dirigeant de cette rentrée vous permet de faire un point sur un des sujets les plus difficiles pour les dirigeants bénévoles que nous sommes : la sphère employeur. Comment y voir clair dans toutes les dispositions liées aux professionnels? Stéphane Corvée, Vice-président chargé de l'emploi et de la formation, vous fait un tour d'horizon des dernières informations à connaître.

Le label ECOBaD est une nouveauté dans notre paysage mais pas des moindres pour une fédération désormais reconnue pour son investissement dans le développement durable. A vous de suivre le mouvement!

Enfin, les Championnats d'Europe, c'est demain, le plan d'animation territorial nous entraîne sur le chemin de l'ASEU «l'année du sport de l'école à l'université», on vous dit tout sur le dispositif aux portes de vos territoires.

Nous nous retrouverons le 21 octobre au CNOSF pour échanger sur vos besoins à l'occasion de la journée des présidents.

Bonne rentrée!

Magali GODIN
Vice-Présidente FFBaD
Secteur Communication, Marketing,
Événementiel



CÔTÉ EMPLOI

Comprendre la fonction

Le monde du badminton se professionnalise. Il n'est pas toujours évident d'appréhender cette nouvelle fonction d'employeur pour les clubs. Stéphane CORVEE, Vice-président en charge de l'emploi et de la formation vous apporte quelques clés.

Lors de son bureau fédéral téléphonique du 30 avril 2015, après présentation des différentes options d'adhésions proposées par le Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS), la FFBaD validait les principes d'adhésion groupée pour les ligues et les comités et d'adhésion collective pour les clubs en prenant en charge la totalité des coûts liée aux

adhésions groupées. Cette décision permettant de répondre à différents enjeux notamment:

- une sécurisation juridique apportée à ces organes déconcentrés en matière de droit social et d'application de la CCNS;
- un service apporté par la fédération à ses organes déconcentrés;
- avoir un poids électoral plus important pour la fédération via le mandatement.

Ce choix de l'adhésion groupée « organes déconcentrés » permet aussi de renforcer

le service « fonction employeur » dans la palette de services proposés par la fédération à ses organes déconcentrés, dans un contexte de professionnalisation et dans une logique de mutualisation de service. A l'aune de la réforme de la représentativité patronale, il est donc plus que jamais indispensable de faire adhérer nos employeurs du badminton au CoSMoS et de renforcer notre dynamique de rassemblement pour que le CoSMoS :

- Réunisse le plus grand nombre d'adhérents lui permettant de jouer un rôle déterminant dans le dialogue social de branche (ex : négociations sur les salaires);
- Représente un nombre de salariés significatif lui permettant de s'opposer valablement à tout accord qui ne lui conviendrait pas (ex : désignation de l'OPCA);
- Pèse sur l'environnement juridique;
- Bénéficie d'une reconnaissance des pouvoirs publics et des acteurs économiques.

C'est à ce prix que le CoSMoS pourra occuper une place de premier ordre en 2017 et sera en mesure de défendre et de promouvoir au mieux nos intérêts.

CÔTÉ EMPLOI (BIS)

Les avantages de l'adhésion groupée ou collective ?

Vous êtes employeurs et vous trouvez que la législation sociale est de plus en plus complexe ? Vous voulez sécuriser la relation de travail avec vos salariés ?

En premier lieu, l'adhésion «groupée» ne concerne que les têtes de réseau représentées par les ligues et les comités. Concernant les clubs, on parle d'adhésion « collective ». Ce principe d'adhésion collective plutôt qu'individuelle leur permet de diviser par deux le montant de la cotisation (50 euros pour moins de 7 ETP) et ainsi avoir les mêmes avantages que pour les adhésions réservées aux ligues et aux comités.

Adhérer au CoSMoS, c'est pour vous l'assurance de bénéficier : d'un accompagnement en droit du travail et dans l'application de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) dans votre

structure qui se matérialise par :
-un accès direct à la permanence juridique téléphonique et électronique;

-un accès personnalisé aux outils d'accompagnement en droit social à disposition sur le site Internet du CoSMoS (modèles de contrats de travail, fiches pratiques employeur, Foire aux Questions juridiques, articles et newsletters d'actualités juridiques;

- un accès à des sessions de formation (contrats et temps de travail, gestion salariale, formation professionnelle, protection sociale...) à un tarif préférentiel;

- une représentation dans le dialogue social de la branche sport, ainsi qu'auprès des institutions et administrations.

Aujourd'hui, il n'est pas trop tard pour envoyer sa demande d'adhésion. En effet,

ce sont les adhésions au 31 décembre 2015 qui détermineront la place et le poids qu'aura le mouvement sportif dans toutes les négociations relatives à la CCNS mais aussi celles liées à la formation professionnelle et à la complémentaire santé.

Renseignements auprès de Céline Berton ou Sylvain Sabatier pour les modalités d'adhésion (voir coordonnées page 3). ■



CÔTÉ EMPLOI (TER)

La représentativité patronale, quezako ?

La loi du 05 mars 2014 a fixé les futurs critères qui permettront de déterminer la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs, au premier rang desquelles figure la mesure de l'audience.

Ainsi seront déclarées représentatives les organisations professionnelles représentant 8 % au minimum des entreprises adhérentes (les associations) des organisations professionnelles au sein de la branche sport. Cette mesure d'audience sera effectuée à partir des effectifs adhérents des organisations professionnelles arrêtés au 31 décembre 2015.

En conséquence, s'imposeront à l'avenir, à l'ensemble des employeurs du sport les seuls accords :

- Signés par une organisation professionnelle représentative (OPR);

- Et non frappés d'opposition par une OPR dont les adhérents emploient plus de 50 % des salariés des entreprises adhérentes à une OPR dans la branche. Le COSMOS a donc deux défis à relever :

- Réunir le plus grand nombre d'adhérents pour jouer un rôle déterminant dans le dialogue social;

- Représenter un nombre de salariés significatif lui permettant de s'opposer valablement à tout accord qui ne lui conviendrait pas.

Si la mesure de l'audience des organisations patronales sera seulement officielle en 2017, c'est bien sur les effectifs de 2015 que se basera le ministère du travail pour établir la représentativité. ■

PORTRAITS

Les experts à la FFBaD

Vous êtes dirigeant de club, de ligue ou de comité et vous désirez vous renseigner sur les problématiques liées à l'emploi ? Voici 4 interlocuteurs privilégiés sur le sujet à la FFBaD.

Stéphane CORVEE

Votre poste à la FFBaD ?

SC : Je suis élu à la fédération en tant que vice-président en charge de l'emploi et de la formation au sein du secteur « projet 2020 ».

Vos missions et champs de compétences?

SC : Mon rôle est principalement politique. Je propose et je défends auprès du bureau fédéral et du conseil d'administration des plans d'actions liés au développement de notre discipline via le projet 2020, notamment le Plan « Emploi club » mis en place depuis 2014.

Comment pouvez-vous aider les dirigeants sur le volet emploi?

SC : Je peux essentiellement leur apporter des réponses et des explications liées aux choix et priorités que la FFBaD a retenus. Ayant été président d'un club, ayant créé et pérennisé en 1996 un emploi en CDI à temps plein, je peux également avoir un regard extérieur sur leur projet associatif, leur expliquer en quoi un emploi permet de se structurer, de se développer, d'être considéré autrement par ses interlocuteurs, en particulier institutionnels.

Le contacter : stephane.corvee@ffbad.org / 06 50 32 39 01

Sylvain SABATIER

Votre poste à la FFBaD ?

SS : Je suis coordonnateur du Projet 2020.

Vos missions et champs de compétences?

SC : Je coordonne le projet associatif « badminton 3.0 objectif club » et je travaille plus particulièrement sur les trois piliers du projet fédéral : l'emploi, la formation et l'équipement. J'assure aussi la relation avec les territoires.

Comment pouvez-vous aider les dirigeants sur le volet emploi?

SC : Le secteur « projet 2020 » a pour vocation d'être l'interlocuteur de l'ensemble des dirigeants. Il s'agit d'un secteur transversal qui collecte les différentes demandes et apporte les réponses ou oriente vers le bon interlocuteur. Je propose donc une véritable assistance aux clubs, comités et ligues en cas de nécessité.

Le contacter : projet2020@ffbad.org / 01 49 21 08 93

Céline BERTON

Votre poste à la FFBaD ?

CB : Je suis Directrice Administrative.

Vos missions et champs de compétences?

CB : Je coordonne l'ensemble de la gestion administrative de la fédération (réunions fédérales, affiliations clubs et licences, réglementation, informatique, etc.). Je gère aussi l'ensemble des activités en matière de ressources humaines, à savoir : l'administration du personnel (contrat de travail, gestion du temps de travail), la formation professionnelle, le recrutement, les relations sociales, la gestion des emplois et des compétences...

Comment pouvez-vous aider les dirigeants sur le volet emploi?

CB : Je peux les aider s'ils ont des questions relatives à la gestion des ressources humaines au quotidien et plus particulièrement :

- les questions en lien avec le droit social
- les questions sur la convention collective nationale du sport
- les questions relatives aux obligations employeur / salarié
- les questions en lien avec une veille juridique et sociale (ex : complémentaire santé, portabilité frais de santé, compte personnel de formation...)

La contacter : celine.berton@ffbad.org / 01 49 21 09 46

Eric SILVESTRI

Votre poste et missions à la FFBaD ?

ES : Entraîneur National, je suis chargé de la professionnalisation, de l'emploi et des relations universitaires et par ailleurs responsable de la mise en place et du suivi du Plan emploi club de la FFBaD et du dispositif Emploi d'Avenir.

Comment pouvez-vous aider les dirigeants sur le volet emploi?

ES : Je peux leur apporter du conseil et les accompagner dans leur projet de professionnalisation et d'emploi : pérennisation du poste, recherche de financements, lien avec l'ensemble des partenaires (DRJSCS, conseil régional, CROS, missions locales, pôle emploi), construction du projet associatif et définition des missions du salarié, plan de formation du salarié, gestion administrative et pédagogique du poste. ■

Le contacter : eric.silvestri@ffbad.org / 06 21 20 67 73

en bref

Le label ECOBaD

Pour continuer sa démarche pour un sport engagé dans le développement durable (DD), la FFBaD met en place un label ECOBaD pour valoriser les compétitions éco-responsables. Cette mesure est complémentaire au label Agenda 21 du CNOSF, obtenus par plusieurs Championnats de France et compétitions européennes organisées sur le territoire la saison dernière.

Ce label a été créé afin de permettre à tous de s'investir dans la démarche, même les novices. 70 questions (15 min pour y répondre, en ayant exploré les axes au préalable), des fiches ressources pour vous guider dans vos actions et 4 niveaux d'étoiles potentiels. Il a été décidé de mettre en avant les actions promouvant les rencontres intergénérationnelles, la solidarité, l'optimisation des transports, les buvettes éco-responsables, la gestion des déchets (l'une des actions les plus compliquées dans une manifestation), l'arbitrage, la lutte anti-dopage et bien sûr la sensibilisation des bénévoles, des joueurs et du public au développement durable.

En cette année de COP 21 et de mobilisation pour lutter contre le changement climatique, tous les clubs peuvent s'y engager : des rencontres promobad aux compétitions internationales ...

Déjà deux clubs étoilés l'AUC (Aix-en-Provence) pour son 27e tournoi international, l'une des étapes du circuit FFBaD élite, ainsi que le trophée départemental jeunes et vétérans, promobad, organisé par le comité 52 à Langres.

Tous les outils sont à votre disposition sur la nouvelle rubrique DD du site fédéral accessible ICI



ÉPISODE 3

Journée des présidents

Pour la 3ème année consécutive, à l'occasion des Yonex IFB, tous les présidents de clubs, comités et ligues sont invités à un temps d'échange et de partage le mercredi 21 octobre 2015. Pour vous inscrire, cliquez ICI

CNOSF

Parcours ambition internationale

La FFBaD sera représentée par Eric LISSILLOUR (membre du Conseil d'Administration) et Louis KNUSMANN (coordinateur des événements) au parcours ambition internationale mis en place par le CNOSF. Autour de 4 séminaires, les intervenants mobilisés sont des spécialistes de l'univers sportif international (dirigeants sportifs internationaux, agences de lobbying, cadres d'organisations sportives internationales ou nationales étrangères, etc.), des professionnels du monde économique ou de la communication politique, ainsi que des hauts fonctionnaires.

JO 2024

Le bad rêve des Jeux

Amis badistes, mobilisons-nous pour que Paris soit la ville hôte des Jeux Olympiques 2024 ! Mise en place par le CNOSF pour susciter l'engouement de tous les Français et initier un financement participatif – une première du genre –, l'opération « Je rêve des Jeux » a été officiellement lancée le 25 septembre à 20H24. Toutes les infos ICI

CÔTÉ VESTIAIRE

L'ASEU pour les clubs, comités et ligues

L'Année du Sport de l'École à l'Université (ASEU) est un dispositif ministériel qui s'adresse aux enseignants des établissements des 1er (primaire) et 2nd degrés (collèges/lycées) et supérieurs (universités/grandes écoles).

La convention liant la FFBaD aux ministères a été signée par Najat Vallaud-Belkacem, Richard Remaud et Patrick Kanner le 18 mai dernier. Pendant cette année de l'ASEU, les enseignants peuvent proposer des initiatives locales, ou rejoindre les initiatives nationales mises en œuvre par les associations sportives scolaires et la FFBaD.

Les projets doivent répondre aux conditions suivantes:

- Reposer sur un partenariat entre l'établissement et une instance de la fédération.
- Lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.

Les projets nationaux, orientés sur la formation des enseignants du primaire, et sur le développement européen et langues étrangères:

USEP : Un regroupement de référents régionaux USEP et FFBaD aura lieu les 19 & 20 octobre, pour leur permettre de définir une stratégie de développement

des actions sur chaque territoire.

UNSS : Une formation des jeunes officiels UNSS à l'arbitrage en anglais sera menée par la FFBaD à la fin de l'année scolaire.

UGSEL : Des formations Shuttle Time (dispositif BWF) seront organisées dans les régions des Pays de la Loire et de Bretagne, avant un développement national par la suite.

Au-delà de ces projets nationaux, les enseignants peuvent proposer des projets existants ou innovants. Autour de l'Europe par exemple (le bad en anglais, allemand, italien ou espagnol grâce à Shuttle Time, ou lors d'une rencontre avec une école d'un autre pays), de l'art (en recyclant les objets du badminton), ou du multimédia (en produisant un clip, un reportage radio). Président(e)s de clubs, comités et ligues, nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux demandes des établissements. ■

Retrouvez les documents relatifs à ce dispositif ICI

Pour toute question sur ce sujet, contactez Guillaume Gailly
guillaume.gailly@ffbad.org - 01 49 21 17 50



La lettre du Dirigeant de la FFBAD

association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 31 décembre 2012 (SPOV1243663A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07 Courriel : ffbad@ffbad.org

Directeur de la publication : Richard REMAUD
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Magali GODIN, Ludivine LATTAT, Didier BEUVELOT et Pascal BILDSTEIN
Ont collaboré à ce numéro : Stéphane CORVEE, Guillaume GAILLY, Anthony GUIDOUX, Nathalie HUET et Ludivine LATTAT.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton www.ffbad.org

